

LES NATURALISTES BELGES

ETUDE ET PROTECTION DE LA NATURE DE NOS REGIONS

73, 1

Bureau de dépôt, 5030 Gx I.

JANVIER-MARS 1992





LES NATURALISTES BELGES

association sans but lucratif
Rue Vautier 29 à B-1040 Bruxelles

Conseil d'administration :

Président d'honneur : C. VANDEN BERGHEN, professeur à l'Université Catholique de Louvain.

Président : M. A. QUINTART, chef du Département Education et Nature de l'I.R.Sc.N.B. ; tél. (02) 627 42 11.

Vice-Présidents : M^{me} J. SAINTENOY-SIMON, MM. P. DESSART, chef de la Section Insectes et Arachnomorphes à l'I.R.Sc.N.B., et J. DUVIGNEAUD, professeur.

Organisation des excursions : responsable : M^{me} Lucienne GLASSÉE, av. Léo Errera, 30, bte 3, 1180 Bruxelles, tél. (02) 347 28 97 ; C.C.P. 000-0117185-09, LES NATURALISTES BELGES asbl - Excursions, 't Voorstraat, 6, 1850 Grimbergen.

Trésorier : M^{lle} A.-M. LEROY, Danislaan 80 à 1650 Beersel.

Rédaction de la Revue : M. P. DESSART ; tél. (02) 627 43 05.

Le Comité de lecture est formé des membres du Conseil et de personnes invitées par celui-ci. Les articles publiés dans la revue n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Protection de la nature : M. J. DUVIGNEAUD, professeur, et M. J. MARGOT, chef de travaux aux Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur.

Membres: MM. G. COBUT, D. GEERINCK et L. WOUÉ.

Bibliothécaire: M^{lle} M. DE RIDDER, inspectrice honoraire.

Secrétariat, adresse pour la correspondance et rédaction de la revue : LES NATURALISTES BELGES asbl, Rue Vautier 29 à B-1040 Bruxelles. Tél. (02) 627 42 39. C.C.P. : 000-0282228-55.

TAUX DE COTISATIONS POUR 1992

Avec le service de la revue :

Belgique et Grand-Duché de Luxembourg :

Adultes	500 F
Étudiants (âgés au maximum de 26 ans)	350 F
Institutions (écoles, etc.)	600 F
Autres pays	550 F
Abonnement à la revue par l'intermédiaire d'un libraire :	
Belgique	700 F
Autres pays	900 F

Sans le service de la revue :

Personnes appartenant à la famille d'un membre adulte recevant la revue et domiciliées sous son toit 50 F

Notes : Les étudiants sont priés de préciser l'établissement fréquenté, l'année d'études et leur âge. La cotisation se rapporte à l'année civile, donc au 1^{er} janvier au 31 décembre. Les personnes qui deviennent membres de l'association durant le cours de l'année reçoivent les revues parues depuis janvier. A partir du 1^{er} octobre, les nouveaux membres reçoivent gratuitement la dernière revue de l'année en cours.

Tout membre peut s'inscrire à notre section de mycologie : il suffit de virer ou verser la somme de 360 F au compte B.C.B. 651-1030583-61 du *Cercle de Mycologie de Bruxelles*, Avenue de l'Exposition 386 Bte 23 à 1090 Bruxelles (M. Cl. PIQUEUR, Tél. : (02) 479 02 96).

Pour les virements et les versements : C.C.P. 000-0282228-55

LES NATURALISTES BELGES asbl
Rue Vautier 29 à B-1040 Bruxelles.

Échouage d'un requin bleu sur la côte belge

par
Guy LAMOTTE (*)

Introduction

Le 9 novembre 1991, un requin bleu fut trouvé échoué sur la plage de Knokke, en parfait état de conservation, la mort devant remonter à peu de temps. Il est resté exposé quelques heures sur la plage, à hauteur du club nautique de Duinbergen (figures 1 et 2). C'est l'extrême rareté de cette découverte qui justifie le présent article.

On ne compte en effet que 3 espèces de requins (Sélaciens) communes au littoral belge :

- 1) la petite roussette ou le chien de mer : *Scyliorhinus canicula* (LINNÉ, 1758) (figure 3), espèce fréquente à proximité de la côte ; comme les roussettes « vivent en bandes, un seul coup de chalut peut parfois en ramener des centaines » (GILSON, cité par Poll, 1947). On trouve parfois des capsules ovigères cornées (ou oothèques) échouées sur la plage, plus rares toutefois que celles de raies ; la figure 6 permet de faire la distinction.
- 2) l'émissole : *Mustelus mustelus* (LINNÉ, 1758) (figure 4), elle aussi commune tout le long de notre littoral, peut même être pêchée à proximité de la côte (GILSON, cité par Poll, 1947).
- 3) l'aiguillat : *Squalus acanthias* LINNÉ, 1758 (figure 5), souvent dans les filets de nos pêcheurs, se distingue de l'espèce précédente par l'absence de nageoire anale et la présence d'une épine devant chacune des 2 nageoires dorsales. Il se vend couramment chez les poissonniers, habituellement écorché, sous le nom d'« anguille de mer ».

La taille de ces espèces atteint rarement un mètre ; elles sont sans danger pour l'homme.

Quant à celle qui nous occupe ici, décrite à l'origine sous le nom de *Squalus glaucus* par LINNÉ en 1758, elle a été rangée ultérieurement dans divers genres : *Glyphis*, *Carcharias*, *Carcharinus* ; dans les ouvrages récents, le requin bleu porte le nom de *Prionace glaucus* (LINNÉ,

(*) Résidence Cadiz, Zeedijk, 182, B-8670 Sint Idesbald (Koksijde), Belgique.

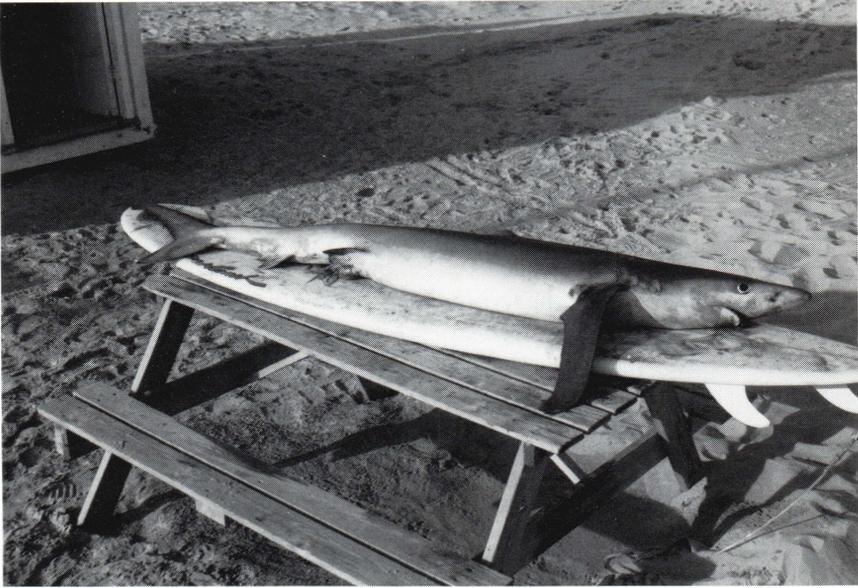


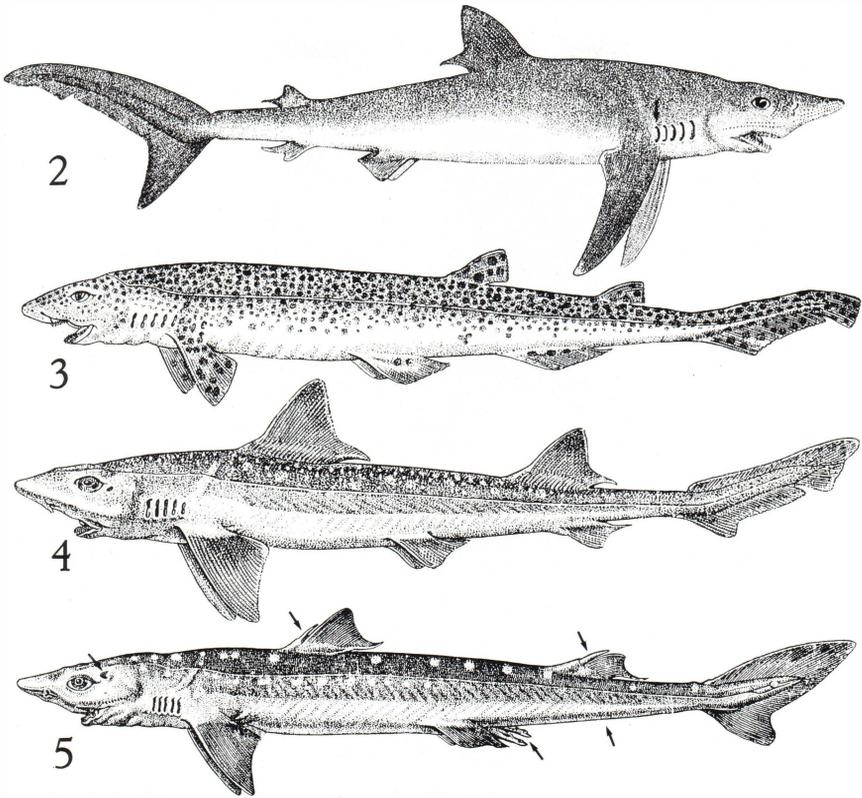
FIGURE 1. — Le requin bleu échoué a été exposé sur une planche à voile, ce qui permet d'évaluer facilement sa taille.

1758) ; un autre nom vernaculaire est « peau bleue » ; le nom anglais est semblable : « blue shark ».

Caractères morphologiques

Le requin bleu, dont la forme du corps est très élancée, se reconnaît tout particulièrement à ses longues nageoires pectorales falciformes et à sa couleur, d'où sont si bien tirés ses noms spécifique et vernaculaire : la région dorsale et le dos des nageoires pectorales sont d'un bleu indigo foncé, et les flancs bleu clair ; toutefois la face ventrale est blanche (figure 1). Ce type de coloration dorso-ventrale est fréquent chez les poissons : elle les rend plus difficiles à distinguer de haut, sur le fond sombre de la mer, et du dessous, vers la surface éclairée par le ciel.

Comme pratiquement tous les poissons cartilagineux (Chondrichthyens) — les chimères (Holocéphales) exceptées —, le requin bleu est dépourvu d'opercules : sur chaque flanc de la tête, on peut voir les 5 fentes branchiales, dont les dernières dépassent le niveau du bord antérieur des nageoires pectorales (figure 2, flèche) ; mais les événements ont disparu (on peut en voir chez les autres espèces figurées, figures 3 à 5 : sur cette dernière, l'événement est marqué d'une flèche).



FIGURES 2 à 5. — Le requin bleu et les trois espèces de requins communes à la côte belge.

2. Le requin bleu : *Prionace glaucus* (LINNÉ, 1758) ; la flèche indique les dernières fentes branchiales, qui dépassent le niveau d'insertion des nageoires pectorales (relativement fort développées chez cette espèce), ce qui n'est pas le cas, par exemple, à la figure 5.
3. La petite roussette : *Scyliorhinus canicula* (LINNÉ, 1758).
4. L'émissole : *Mustelus mustelus* (LINNÉ, 1758).
5. L'aiguillat : *Squalus acanthias* LINNÉ, 1758 ; de gauche à droite les flèches indiquent l'évent, l'épine de la première dorsale, les gonopodes, l'épine de la seconde dorsale et l'emplacement habituel de la nageoire anale qui manque chez cette espèce.

L'échelle est différente pour chaque figure ; toutes celles-ci ont été tirées de POLL (1947), d'après les figures originales de BONAPARTE.

Chez les requins, les dents sont disposées en plusieurs rangées qui se succèdent sur la crête des mâchoires quand les plus extérieures, usées, tombent. Chez le requin bleu, seule la rangée extérieure est fonctionnelle. Relativement grandes, les dents sont triangulaires ; celles des juvéniles ont les bords finement serratulés (en fines dents de scie) mais ils deviennent lisses chez les adultes (figure 7). Les yeux

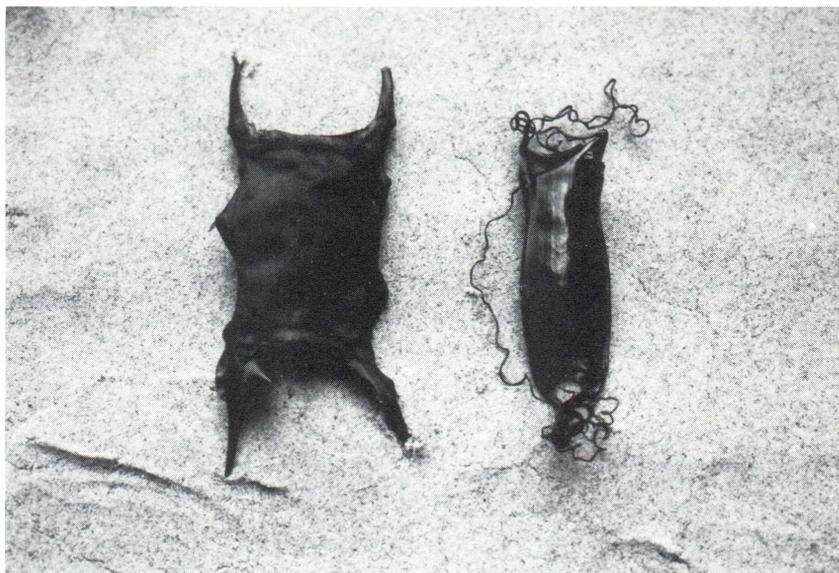


FIGURE 6. — Capsules ovigères de raie (*Raja* sp.), à gauche, à cornes effilées, et de petite roussette (*Scyliorhinus canicula*), à droite, à cornes filamenteuses, qui s'accrochent à la végétation marine ou à divers objets immergés.

sont très grands et sont munis de trois paupières, comme chez certains autres requins : outre la supérieure et l'inférieure, ils en ont une autre, mobile à partir du bord ventral : la membrane nictitante (on en retrouve une chez les oiseaux et la caroncule de l'œil humain est le vestige d'une telle membrane). Les narines, très larges, sont situées à l'avant du museau, juste devant la bouche ; chez la plupart des poissons, les fosses nasales ne communiquent pas avec la cavité buccale : mais un repli de la peau étrécit l'ouverture et permet à l'eau d'entrer par une extrémité et de sortir par l'autre (figure 7). (Chez les Ostéichthyens, l'ouverture primitive est tout à fait fermée médialement, de sorte qu'il y a deux narines de chaque côté du museau ; chez les Dipneustes, poissons à branchies et poumons, une narine de chaque paire s'ouvre dans la cavité buccale, comme chez les Tétrapodes à respiration aérienne).

On a rangé le requin bleu dans la famille des Carcharinidés : il est en effet voisin des représentants du type de cette famille, le genre *Carcharinus*, dont il se distingue par un caractère très apparent : la position de la première nageoire dorsale par rapport aux pectorales et aux pelviennes. Avec son corps superbement élancé et fuselé, le requin bleu paraît moins massif que les autres représentants des Carcharinidés.

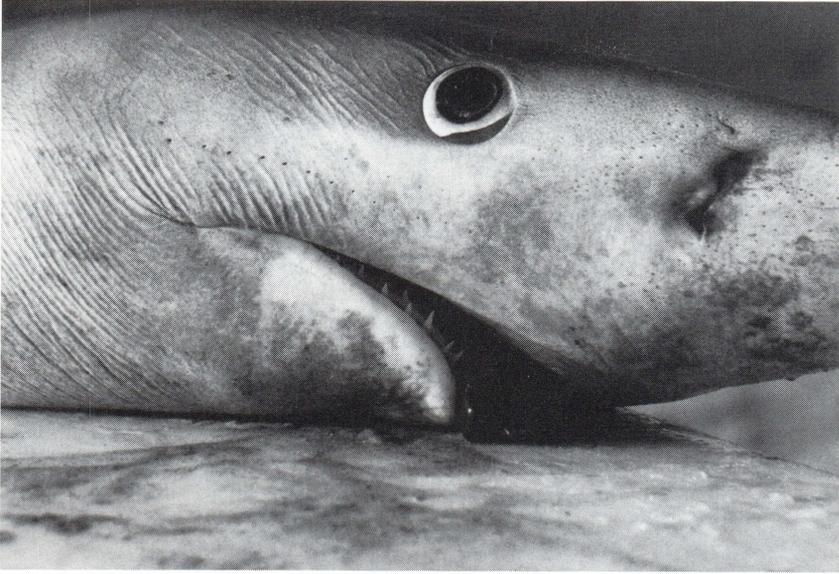


FIGURE 7. — Gros plan de la tête du requin bleu échoué ; on distingue bien l'œil, les dents, la narine.

Selon divers ouvrages d'ichtyologie, la taille du requin bleu peut dépasser 4 mètres, voire atteindre 6 mètres ; mais COUSTEAU & COUSTEAU (1986) rapportent en avoir vu de 7 mètres... Toutefois, les grands exemplaires soigneusement mesurés atteignent des tailles aux alentours de 3,85 mètres, ce qui est déjà fort impressionnant.

Le spécimen échoué à Duinbergen, quant à lui, mesurait 2 mètres ; son poids fut estimé à quelque 50 kilogrammes.

C'était un mâle, reconnaissable à ses gonopodes (figure 8) : contrairement à la majorité des poissons osseux (Ostéichthyens), les requins s'accouplent et ont une fécondation interne ; leurs organes d'accouplement (gonopodes, ptérygopodes ou myxoptérygies) sont un organe pair dérivé d'une portion des nageoires pelviennes, une sorte de tube qui s'allonge et durcit avec l'âge du requin ; il est probable que lors de l'accouplement, un seul gonopode est utilisé.

Distribution géographique

Cosmopolite, le requin bleu fréquente les eaux tropicales et subtropicales aussi bien que tempérées ; c'est essentiellement un poisson de pleine mer, qui nage souvent près de la surface, son aileron dorsal hors de l'eau.

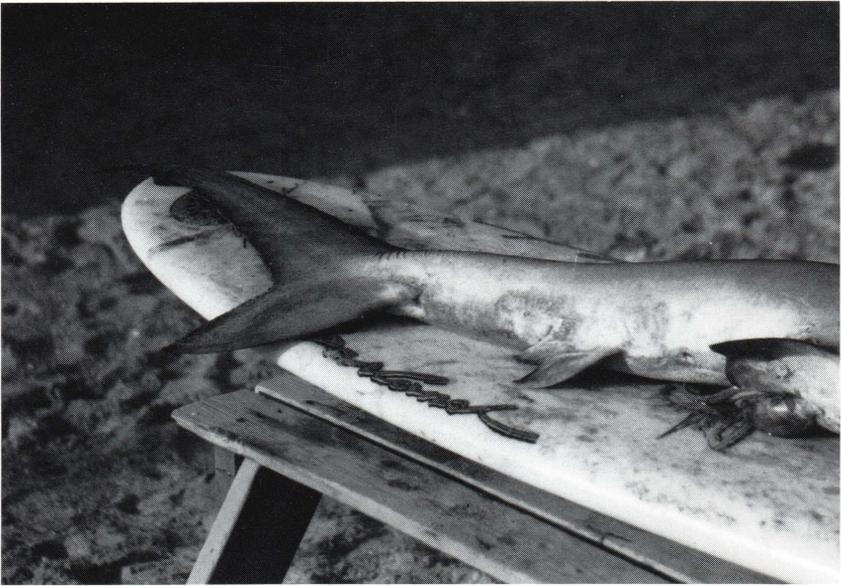


FIGURE 8. — Partie postérieure du corps du requin bleu ; on note la nageoire caudale à lobes inégaux (« queue hétérocercue »), caractéristique de tous les requins, la nageoire anale, l'orifice cloacal et les nageoires pelviennes, avec les gonopodes.

Dans l'Atlantique, on l'observe jusqu'à la latitude de la Norvège ; il pénètre aussi dans la partie occidentale de la Manche. Depuis quelques années, il devient plus fréquent en Méditerranée, entre autres dans sa région orientale : il vient de la mer Rouge, par le canal de Suez. Jadis, en arrivant dans la Méditerranée, les eaux du Nil s'écoulaient vers l'est, sous l'influence de courants dominants, et formaient ainsi une barrière liquide peu salée devant la bouche nord du canal de Suez. Depuis l'érection du barrage d'Assouan, ce flot d'eau douce est presque interrompu, ce qui favorise la migration d'espèces marines de plus en plus nombreuses de la mer Rouge vers la Méditerranée (COUSTEAU & PACCALET, 1987).

Grand voyageur, le requin bleu détient le record de distance parcourue : des individus marqués près de New York ont été repris au large des côtes d'Espagne ; d'autres, capturés et marqués au large des côtes des Iles Britanniques, ont été retrouvés dans les eaux brésiliennes et new-yorkaises (COUPE S., COUPE R. *et alii*, 1991).

D'après POLL (1947), les requins bleus qui visitent l'Atlantique nord, les parages des Iles Britanniques et la mer du Nord sont des individus isolés, généralement de petite taille.

Fréquence des captures et des échouages sur la côte belge

D'après POLL (1947), ce requin ne s'approche qu'accidentellement de notre côte : il est très rarement capturé par nos pêcheurs, rapporte GILSON (in POLL, *l.c.*). REDEKE (1941) dans un ouvrage sur les poissons des Pays-Bas, considère cette espèce comme rarissime dans les eaux territoriales et n'y signale qu'une seule capture certaine près des côtes, en 1927, d'un individu de 1,80 mètre.

Nous avons voulu en savoir plus sur la présence du requin bleu dans nos eaux territoriales au cours de ces dernières années.

À l'Institut des Pêches maritimes d'Ostende, on n'a enregistré avec certitude aucune capture par nos pêcheurs durant les 20 dernières années ; il faut toutefois préciser que cet organisme s'intéresse essentiellement à la dynamique des espèces courantes d'intérêt économique plutôt qu'au recensement des espèces rares.

Au Département des Vertébrés de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, les ichtyologues n'ont récolté ou reçu aucun spécimen de requin bleu depuis de nombreuses années en provenance de nos eaux territoriales ; d'ailleurs, les collections de cet institut, pourtant très riches, ne renferment aucun exemplaire de provenance belge. Il est fort regrettable que toutes les espèces rares de poissons ou de mammifères marins ne soient pas systématiquement confiées à cet institut, qui pourrait ainsi centraliser toutes les connaissances relatives à la faune marine belge.

M. Eneman, conservateur de l'Aquarium d'Ostende, nous a aimablement signalé deux échouages récents — curieusement advenus en l'espace de moins d'un mois et au même endroit (la plage de Bredene) :

- le 8 décembre 1988, une femelle mesurant 2,30 mètres et pesant environ 65 kilogrammes ;
- le 2 janvier 1989, une femelle de 1,50 mètre.

Biologie

Le requin bleu se nourrit surtout de poissons, notamment de harengs, de cabillauds, de maquereaux, même de roussettes, mais aussi de céphalopodes et parfois d'oiseaux marins posés sur l'eau. De façon générale, il s'attaque avec voracité à tout animal, vivant ou mort ; on l'a même accusé de cannibalisme (POLL, 1947).

Pour COUSTEAU & COUSTEAU (1986), la croyance générale qui voudrait que les requins ne mordent qu'à des appâts de viande avariée

est fausse : en cas d'extrême famine, certains requins acceptent bien un appât de viande pourrie, mais le fait est exceptionnel. Les mêmes auteurs affirment avoir vérifié très souvent que si un requin mort est abandonné sur le fond, les autres disparaissent en quelques heures.

Le requin bleu accompagne souvent les navires, en quête de nourriture ; c'était le cas, jadis, lorsque les baleiniers dépeçaient leurs prises.

La femelle du requin bleu est vivipare : elle peut donner naissance à un nombre élevé de jeunes : généralement de 30 à 40 ; mais on cite le cas d'une femelle, capturée en Méditerranée, qui portait 58 embryons.

Comme la majorité des requins, le requin bleu nage sans arrêt, jour et nuit. Ce comportement est lié à deux particularités propres aux poissons cartilagineux. Contrairement à beaucoup de poissons osseux, ils sont dépourvus de vessie natatoire : cet organe gonflable, de volume variable, permet aux Ostéichthyens de régler leur densité et de se stabiliser aux différentes profondeurs ; les requins, au contraire, coulent dès qu'ils s'arrêtent de nager. D'autre part, en fermant et en ouvrant la bouche, tout en écartant et en refermant alternativement leurs opercules, les poissons osseux créent un flux respiratoire entre leurs branchies, même à l'arrêt. Dépourvus d'opercules, les requins ne peuvent s'oxygéner qu'en nageant et en avalant de l'eau, rejetée par les fentes branchiales. Gardé en captivité dans un aquarium trop restreint pour y nager continuellement, un requin est condamné à la mort par asphyxie.

Malgré cette contrainte de mouvements continuels sans le moindre repos, les requins, en particulier le requin bleu, sont d'une résistance extraordinaire. Capables de se défendre vigoureusement, les requins bleus sont appréciés pour la pêche sportive. Mais ils peuvent aussi, pour la même raison, causer d'importants dégâts aux engins de pêche.

Une fois capturé, par ligne ou au filet, le requin bleu devient une proie très vulnérable. D'une part, pour les motifs que nous venons d'évoquer, d'autre part à cause d'une autre particularité de leur constitution interne. Les viscères du requin ne sont tenus en place par aucun ligament suspenseur, ni aucun muscle. Dans l'eau, tellement plus dense que l'air, la pression hydrostatique maintient fermement tous les organes ; mais dès que le poisson est sorti de l'eau, la pression atmosphérique devient insuffisante et sous l'effet de la pesanteur, la paroi abdominale se distend et des organes internes se déchirent ! Sorti de l'eau, même s'il y est immédiatement remis et libéré, un

requin est presque certainement condamné à périr de lésions internes (COUSTEAU & COUSTEAU, 1986).

Pour les Cousteau, qui ont longuement fréquenté et étudié les requins dans toutes les mers du monde, le requin bleu est sans conteste le plus beau des requins pour la couleur, et, pour la forme, « de loin le plus majestueux ». C'est aussi l'un des requins les plus rapides qui soient : la taille relative inhabituelle de ses pectorales lui confère une grande agilité dans l'eau.

Relations avec l'homme

Bien que comestible, la chair du requin bleu, trop coriace, n'est guère appréciée, sauf celle des nageoires, qui servent à une préparation culinaire hautement appréciée en Extrême Orient : « la soupe aux ailerons de requin ».

Sa réputation de « mangeur d'hommes » est moins méritée que celle du grand requin blanc, *Carcharodon carcharias* (LINNÉ, 1758), rendu célèbre auprès du grand public par les films « Jaws » (Les dents de la mer). Le requin bleu est néanmoins connu pour sa férocité et sa voracité, car ses dents tranchantes peuvent en faire un animal dangereux. Malgré cette évidence, on connaît peu de cas authentifiés d'attaques de baigneurs ; les accidents signalés proviennent d'Australie, du Japon et de la côte orientale des Etats-Unis. On n'a enregistré qu'un seul cas certain pour la Méditerranée.

Bibliographie

- CAMPBELL A. C. & NICHOLLS J. — 1986. *Guide de la faune et de la flore littorale des mers d'Europe*. Delachaux & Niestlé, 322 pp.
- COUPE S., COUPE R. et alii — 1991. *Encyclopédie des requins*. Bordas, 68 pp.
- COUSTEAU J.-Y. & COUSTEAU P. — 1986. *Les requins*. Flammarion, 242 + [26] pp.
- COUSTEAU J.-Y. & PACCALET Y. — 1987. *La mer blessée*. Flammarion.
- Grande Encyclopédie Alpha de la mer* — 1974. Tome 8. Kister, 320 pp.
- POLL M. — 1947. *Faune de Belgique : poissons marins*. Patrimoine du Musée d'Histoire naturelle de Belgique, 452 pp.
- WHEELER A. — 1969. *The fishes of the British Isles and North Western Europe*. McMillan, London.
- WHITEHEAD P. J. P. & alii. — 1984. *Fishes of the North-Western Atlantic and the Mediterranean*. UNESCO, 1984.



Encore des pillages d'Orchidées !

par

Françoise COULON

Présidente de la section

Orchidées d'Europe des Naturalistes belges

En juillet dernier (1991), la section *Orchidées d'Europe des Naturalistes belges* a organisé une excursion dans la région de Virelles, axée sur l'observation des *Epipactis*.

Notre guide, Ph. Deflorenne, collaborateur des Réserves naturelles et ornithologiques de Belgique, avait accepté de nous faire partager ses récentes découvertes, notamment de nous montrer de nouvelles stations d'*Epipactis purpurata* et du rarissime *E. leptochila*. Quelles ne furent pas sa déception et son indignation en découvrant, quelques jours plus tard, que plusieurs plantes de ces deux espèces avaient été déterrées et enlevées...

Cette triste constatation soulève une fois de plus le problème du respect des espèces rares et protégées et celui du danger de révéler leurs stations. Et pourtant, tous les participants à cette excursion étaient, en principe, des naturalistes, avertis de la rareté de ces plantes et de la fragilité de ces sites. Il s'agissait, en effet, de l'excursion annuelle que la section *Orchidées d'Europe* ouvre à l'ensemble des *Naturalistes belges* et elle avait été, de ce fait, annoncée également dans le *Bulletin de l'Institut floristique belgo-luxembourgeois*.

Par ailleurs, un autre site de l'Entre-Sambre-et-Meuse a également été l'objet cette année d'un acte de genre. Il s'agit cette fois de la station de *Cephalanthera longifolia* du Franc Bois de Merlemont, où plusieurs plantes ont été prélevées, racines comprises, par quelque amateur mal intentionné.

Faudra-t-il donc, à l'avenir, renoncer aux excursions pour éviter que quelque participant indélicat ne profite de ces occasions pour se comporter en prédateur conscient et organisé ? Car seul un « connaisseur » est susceptible de trouver quelque intérêt à ces plantes particulièrement discrètes.

Il ne suffirait même pas — si c'était pensable — de fouiller les participants à la fin de l'excursion, puisque rien ne les empêcherait de revenir en toute quiétude un autre jour sur ces lieux généralement peu fréquentés.

À quoi bon essayer de sensibiliser le grand public à ces problèmes si ce sont les spécialistes eux-mêmes qui se permettent d'enfreindre à la fois les règles de base de la protection de l'environnement et l'élémentaire correction que l'on serait en droit d'attendre d'eux ?

Alors, QUE FAIRE ?

Nous vous le demandons...

Inventaire des arbres de la voirie de l'agglomération bruxelloise :

17. Bruxelles (*)

par D. GEERINCK ⁽¹⁾, N. MALEVEZ ⁽²⁾ et L. MORTELEZ ⁽³⁾
avec la collaboration de S. GEERINCK ⁽⁴⁾

Introduction

La capitale possède un important contingent d'arbres dans ses artères et ses places publiques. Depuis quelques années et principalement dans les quartiers fortement urbanisés, une politique de plantations s'est intensifiée afin de répondre aux besoins tant d'ordre écologique que d'ordre esthétique dans l'écosystème urbain. Cependant le Service des Espaces verts et Aires de Jeux de la Ville est soumis à de nombreuses contraintes, législatives, administratives et budgétaires notamment. Il faut aussi tenir compte de l'espace disponible dans le sol (réseau dense d'égouts, de cables, de canalisations, de fondations), de la nature de celui-ci (décombres en tout genre), de la largeur des trottoirs, de la hauteur et de la proximité des immeubles (pas d'arbre à moins de deux mètres de la façade) mais encore aux nécessités de zones de stationnement et celles liées aux activités sociales, culturelles ou commerciales. Le choix des essences à planter doit être particulièrement étudié car il ne faut pas créer de nuisances nouvelles comme celles provoquées par le développement inattendu et excessif de certaines espèces, telles que le sophora et le ptérocaryer, qu'il faut donc réserver aux espaces suffisamment étendus. Heureusement il existe de nombreux cultivars à port cylindrique ou sphérique, dont le développement restreint permet de

(*) Cette publication est subsidiée par le Secrétariat d'État de la Région bruxelloise, pour le Logement, l'Environnement et la Conservation de la Nature (Secrétaire d'État : D. GOSSUIN). — Rue Capitaine Crespel 35, B-1050 Bruxelles.

(1) Collaborateur scientifique du Département des Spermatophytes et des Ptéridophytes du Jardin botanique national de Belgique, ainsi que du Laboratoire de Botanique systématique et de Phytosociologie de l'Université libre de Bruxelles. — Rue Charles Pas 4, B-1160 Bruxelles.

(2) Ingénieur agronome, Chef du Service des Espaces verts et Aires de Jeux de la Ville de Bruxelles. — Rue du Pont Neuf 8, B-1000 Bruxelles.

(3) Contrôleur du Service des Espaces verts et Aires de Jeux de la Ville de Bruxelles. — Rue du Pont Neuf 8, B-1000 Bruxelles.

(4) Étudiante à l'Institut supérieur d'Architecture Victor Horta, Université libre de Bruxelles. — Rue Charles Pas 4, 1160 Bruxelles.

préserver une certaine luminosité au sein des habitations des riverains. D'autre part, certaines espèces sont très sensibles aux diverses formes de pollutions (fuites de gaz, sol imperméabilisé par l'asphaltage, le bétonnage ou le dallage continu). Enfin le risque d'épidémies est toujours élevé car les arbres sont généralement d'origine clonée, c'est-à-dire que toute la série d'une même espèce ou d'un même cultivar provient d'une souche parentale unique ; il n'y a alors plus aucune plasticité d'adaptation soit à l'environnement soit aux maladies. Il est bon, dès lors, de s'adresser à des pépiniéristes différents dans la mesure des possibilités.

Pour ces diverses raisons, le Service des Espaces verts et Aires de Jeux de la Ville de Bruxelles intensifie ses recherches quant au choix des taxons envisagés pour les plantations. La diversité végétale est déjà telle qu'on peut rencontrer depuis Haeren jusqu'au Solbosch pas moins 85 espèces ou hybrides et 40 cultivars, dont 10 nouveaux par rapport aux communes précédemment étudiées de l'agglomération bruxelloise, à savoir : *Acer pensylvanicum*, *Calocedrus decurrens*, *Celtis occidentalis*, *Cercis siliquastrum*, *Ficus carica*, *Fraxinus angustifolia*, *Morus alba*, *Pyrus salicifolia*, *Quercus cerris* et *Zelkova serrata*. Il faut particulièrement signaler le cas de la rue des Artistes (côté pair des maisons) et son prolongement, le square Cardinal Cardyn, plantés d'une séquence d'arbres presque tous différents, afin d'étudier leur résistance en milieu urbain et constituant ainsi un « mini-arboretum ». D'une manière générale, les arbres plantés ont souvent l'âge de quinze ans afin qu'ils aient déjà une belle taille en voirie ; mais alors, chez certaines espèces, le système racinaire doit être maintenu dans une motte pour éviter des pertes lors de la transplantation.

En conclusion il est bon de rappeler que seules les voiries communales dépendent du service local des Espaces verts. Les voiries de l'État dépendent du Service de l'Infrastructure — Voiries B1 de la Région de Bruxelles-Capitale ; ces dernières sont désignées par un astérisque. Comme le démontre ce préambule, les plantations font partie du domaine complexe de l'architecture urbaine.

Liste des taxons

1. *Acer campestre* LINNÉ — érable champêtre — veldesdoorn (*Aceraceae*). C'est l'un des trois érables indigènes, caractérisé par des feuilles opposées (comme tous les érables), à lobes arrondis. C'est souvent cv. *Elsrijk*, à port conique qui est planté (fig. 1/1).

2. *Acer ginnala* MAXIMOWICZ — érable ginnala — Espèce originaire de l'Asie orientale. Un seul exemplaire, d'aspect arbustif, est planté boulevard C. Lemonnier (fig. 1/2).

3. *Acer negundo* LINNÉ — érable à feuilles de frêne — vederesdoorn.

On plante le plus souvent cv. *Aureovariegatum*, à feuilles maculées de jaune, et cv. *Variiegatum*, à feuilles maculées de blanc.

4. *Acer pensylvanicum* LINNÉ — érable de Pennsylvanie. Un seul exemplaire au square Cardinal Cardyn (fig. 1/4).

5. *Acer platanoides* LINNÉ — érable plane — Noorse esdoorn. On plante aussi très souvent divers cultivars : cv. *Drummondii* à feuilles marginées de blanc jaunâtre, cv. *Faassen's Black* à feuilles pourpres, cv. *Globosum* à feuilles vertes mais à port globuleux et cv. *Schwedleri* à feuilles bronzées (fig. 1/5).

6. *Acer pseudoplatanus* LINNÉ — érable sycomore — gewone esdoorn. On plante aussi cv. *Atropurpureum*, à feuilles pourpres à la face inférieure, et cv. *Leopoldi*, à feuilles panachées de jaune (fig. 1/6).

7. *Acer saccharinum* LINNÉ — érable argenté — zilveresdorn. On plante parfois aussi cv. *Wieri*, à feuilles très découpées (figs 1/7a et 1/7b).

8. *Aesculus carnea* HAYNE — marronnier rouge — rode paardekastanje (*Hippocastanaceae*). Espèce différant de la suivante par les folioles pétiolulées, vert foncé, à sommet aigu, ainsi que par les fleurs à teinte dominante rose et les fruits à peine aiguillonnés. On rencontre aussi parfois cv. *Briotii* à fleurs rouges (fig. 2/8* : foliole).

9. *Aesculus hippocastanum* LINNÉ — marronnier d'Inde — witte paardekastanje. Espèce différant de la précédente par les folioles sessiles, vert clair, à sommet cuspidé, ainsi que par les fleurs à teinte dominante blanche et par les fruits très aiguillonnés. On commence à planter cv. *Baumannii* à fleurs doubles et stériles (fig. 2/9* : foliole).

10. *Ailanthus altissima* (MILLER) SWINGLE — ailante glanduleux — hemelboom (*Simaroubaceae*). À ne pas confondre avec les frênes à cause des samares communes mais les feuilles composées sont alternes et les folioles sont munies à la base de quelques glandes marginales et blanchâtres (fig. 2/10* : foliole).

11. *Alnus cordata* (LOISELEUR) DESFONTAINES — aune ou aulne à feuilles cordées — hartbladige els (*Betulaceae*). Avec ses feuilles légèrement cordiformes, cette espèce remplace dans les voiries l'aune glutineux, (*A. glutinosa*), indigène des bords des eaux. Elle est de plus en plus appréciée (fig. 1/11).

12. *Alnus incana* (LINNÉ) MOENCH — aune ou aulne blanc — witte els. Espèce boréale, introduite depuis longtemps dans nos régions, mais exceptionnellement dans les voiries. Les feuilles pointues la distinguent nettement de l'aune glutineux à feuilles échancrées (fig. 1/12).

13. *Aralia elata* (MIQUEL) SEEMAN — angélique en arbre (*Araliaceae*). Originnaire du nord de l'Amérique, cette espèce plus arbustive qu'arborescente déploie de grandes feuilles bipennées et spinescentes ainsi que des inflorescences très décoratives de petites fleurs jaunâtres.

14. *Araucaria araucana* (MOLINA) KOCH — araucaria du Chili — apeboom (*Araucariaceae*). Arbre appelé aussi désespoir du singe à cause de ses rameaux couverts de grosses feuilles écailleuses et piquantes.

15. *Betula pendula* ROTH [syn. *B. verrucosa* EHRHART] — bouleau verruqueux — ruwe berk (*Betulaceae*). On rencontre souvent cv. *Youngii*, à port pleureur, et plus rarement cv. *Laciniata*, à feuilles profondément découpées. Si, en pépinière, il n'a pas été cultivé en motte, il est difficile de le replanter âgé en voirie, à cause de son système racinaire étendu aussi bien latéralement que verticalement (figs 1/15c et 1/15d).

16. *Betula utilis* DON. Espèce de bouleau à papier, c'est-à-dire dont l'écorce se détache facilement en lanières. Il est originaire de l'Himalaya et se distingue difficilement de *B. papyrifera*, originaire du nord de l'Amérique. Les feuilles sont plus ovales et moins doublement dentées que celles du bouleau verruqueux (fig. 1/16).

17. *Calocedrus decurrens* (TORREY) FLORIN [*Libocedrus decurrens* TORREY] — calocède à feuilles décurrentes (*Cupressaceae*). Les cônes sont ovoïdes comme chez les thuyas mais plus lisses. Un seul exemplaire est planté avenue du Centenaire.

18. *Carpinus betulus* LINNÉ — charme d'Europe — gewone haagbeuk (*Betulaceae*). On rencontre le plus souvent cv. *Columnaris*, à port cylindrique, ou cv. *Fastigiata* [syn. cv. *Pyramidalis*], à port conique (fig. 1/18).

19. *Castanea sativa* LINNÉ — châtaignier d'Europe — tamme kastanje (*Fagaceae*). Cette espèce est rarement plantée dans les voiries. Un parasite fongique, *Phytophthora cambivora*, l'a autrefois décimée (fig. 1/19).

20. *Catalpa bignonioides* WALTER — catalpa commun — trompetboom (*Bignoniaceae*). On rencontre parfois cv. *Aurea*, à feuillage jaunâtre, surtout au printemps. On rencontre beaucoup plus rarement *C. × erubescens* CARRIÈRE, hybride entre *C. bignonioides* WALTER et *C. ovata* DON, dont certaines feuilles sont munies de deux lobes pointus vers le sommet.

21. *Cedrus atlantica* MANETTI cv. *Glauca* — cèdre de l'Atlas — Atlasceder (*Pinaceae*). Il s'agit de la forme horticole à aiguilles nettement bleutées du cèdre originaire de l'Afrique septentrionale. L'espèce typique, qui n'est pratiquement jamais plantée, a le feuillage vert bleuâtre.

22. *Celtis occidentalis* LINNÉ — micocoulier de Virginie — zwepenboom (*Ulmacées*). De la même famille que les ormes, cette espèce a aussi les limbes à base asymétrique (mais moins) et à sommet acuminé (mais plus longuement) (fig. 1/22).

23. *Cercis siliquastrum* LINNÉ — gainier de Judée — Judasboom

(*Caesalpinaceae*). Espèce tout aussi exceptionnelle, originaire d'Asie occidentale, caractérisée par des feuilles presque rondes et cordées à la base, apparaissant après les fleurs, qui sont roses et situées sur les anciens rameaux (cauliflorie). Un seul exemplaire actuellement d'aspect arbustif est planté boulevard C. Lemonnier (fig. 1/23).

24. *Chamaecyparis lawsoniana* (MURRAY) PARLATORE — faux-cyprès de Lawson — dwergcyprès (*Cupressaceae*). On rencontre aussi cv. *Alumnii*, à feuillage bleu verdâtre, et cv. *Stewartii*, à feuillage jaunâtre.

25. *Chamaecyparis obtusa* (SIEBOLD & ZUCCARINI) ENDLICHER cv. *Gracilis*. — Cyprès d'Hinoki. Forme horticole à rameaux feuillés en forme de coquille.

26. *Corylus colurna* LINNÉ — noisetier de Byzance — boomhazelaar (*Betulaceae*). C'est le seul noisetier arborescent. Les feuilles sont cordées mais moins brusquement pointues que chez le noisetier coudrier (*C. avellana*) (fig. 1/26).

27. *Crataegus laevigata* (POIRET) DE CANDOLLE [syn. *C. oxyacantha* AUCT. non LINNÉ] cv. *Punicea*, cv. *Rosea Plena* et cv. *Rubra Plena*. — Aubépine à deux styles — tweestijlige meidoorn (*Malaceae*). Il s'agit de formes horticoles, la première exceptionnelle (un seul exemplaire planté avenue E. Van Ermengem), à fleurs simples et rouges, la deuxième à fleurs doubles et roses, la troisième à fleurs doubles et rouges (fig. 1/27).

28. *Crataegus* × *lavalleyi* HERINCQ cv. *Carrierei* — aubépine de Lavalle. Hybride horticole entre *C. crus-galli* LINNÉ et *C. pubescens* (KUNTH) STEUDEL, à feuilles étroitement obovales (fig. 1/28).

29. *Crataegus* × *prunifolia* (LAMARCK) PERSOON cv. *Splendens* — aubépine à feuilles de prunier. Hybride horticole entre *C. crus-galli* LINNÉ et *C. macracantha* LODDIGES ex LOUDON, à feuilles largement obovales. Cet hybride n'est pas toujours aisé à distinguer du précédent du fait de caractéristiques semblables, dues à un parent génétique commun (fig. 1/29).

30. *Fagus sylvatica* LINNÉ — hêtre des bois — gewone beuk (*Fagaceae*). On rencontre parfois aussi fo. *purpurea* (AITON) SCHNEIDER [syn. var. *purpurea* AITON], à feuillage pourpré surtout au printemps et souvent considéré à tort dans les Flores comme un cultivar, alors que cette forme est naturelle et originaire d'Europe centrale. Elle fructifie et les plantules, rarement observées à cause de l'entretien des voiries et des parcs, ont les cotylédons pourpre foncé. On rencontre aussi, mais rarement en voirie (un seul exemplaire, planté ?), cv. *Pendula* à port pleureur mais à feuillage vert.

31. *Ficus carica* LINNÉ — figuier d'Europe — gewone vijg (*Moraceae*). Les feuilles lobées sont très caractéristiques. Les exemplaires observés sont d'aspect arbustif (fig. 1/31).

32. *Fraxinus angustifolia* VAHL cv. *Raywood* — frêne à feuilles étroites (*Oleaceae*). Les frênes ont des feuilles opposées et composées ; les folioles de cette forme horticole sont étroitement elliptiques et les bourgeons sont bruns (fig. 2/32* : foliole).

33. *Fraxinus excelsior* LINNÉ — frêne commun — gew ; one es. Cette espèce est caractérisée par des feuilles à folioles légèrement et moins finement dentées que chez la précédente et les bourgeons sont noirs. On rencontre aussi cv. *Globosa*, à port compact, et cv. *Pendula*, à port pleureur (fig. 2/33* : foliole).

34. *Fraxinus ornus* LINNÉ — frêne plumeux — pluim-es. Cette espèce est caractérisée par des folioles brièvement pétiolulées et légèrement plus larges que chez la précédente ; les bourgeons sont bruns (fig. 2/34* : foliole).

35. *Ginkgo biloba* LINNÉ — arbre aux quarante écus — waaierboom (*Ginkgoaceae*). Espèce qui est l'unique représentant actuel d'un groupe de végétaux dont l'apogée se situe il y a 150.000 millions d'années. Depuis des millénaires, il a été maintenu en culture par des religieux. Il semble particulièrement résistant au milieu urbain ; seuls les pieds mâles sont généralement observés car les graines de cet « ancêtre » des conifères sont très poisseuses et nauséabondes et l'on élimine les sujets femelles. On plante généralement en voirie cv. *Fastigiata*, à port cylindrique (fig. 2/35).

36. *Gleditsia triacanthos* LINNÉ cv. *Inermis* — févier d'Amérique — valse Christusdoorn (*Caesalpiniaceae*). Cette espèce a des feuilles simplement pennées sur les rameaux courts et doublement pennées sur les rameaux longs ; les folioles sont alors beaucoup plus petites. Les fleurs jaunâtres sont minuscules ; par contre les fruits (gousses) sont très allongés. Normalement le tronc et les vieux rameaux sont munis de très grosses épines ramifiées mais le cultivar cité en est dépourvu et, en l'absence de fleurs, il peut être confondu avec le sophora (Fig. 2/36* : foliole).

37. *Hippophae salicifolia* DON — argousier à feuilles de saule (*Elaeagnaceae*). Il s'agit d'une espèce différente de l'argousier de notre littoral (*H. rhamnoides*) et originaire de l'Himalaya, dont l'intérêt en voirie est croissant.

38. *Ilex aquifolium* LINNÉ — houx d'Europe — hulst (*Aquifoliaceae*). Outre l'espèce typique à feuilles persistantes et aiguillonnées, on rencontre divers cultivars, notamment cv. *Albomarginata* à feuilles marginées de blanc, cv. *Ferox* à feuilles recourbées et très piquantes et cv. *Pyramidalis* à feuilles peu piquantes et parfois presque entières.

39. *Laburnum anagyroides* MEDIKUS — aubour faux-ébénier (*Fabaceae*). Espèce très caractéristique par ses feuilles trifoliolées et ses grappes pendantes de fleurs jaunes au mois de mai. On plante aussi *L.*

× *watereri* (KIRCHNER) DIPPEL cv. *Vossii* — pluie d'or — gouden regen — hybride horticole entre *L. alpinum* (MILLER) BERCHTOLD & PRESL et *L. anagyroides* MEDIKUS, aux inflorescences plus allongées, d'environ 40 cm de longueur.

40. *Liquidambar styraciflua* LINNÉ — copalme d'Amérique — amberboom (*Hamamelidaceae*). Espèce qui ne doit pas être confondue avec les érables puisque les feuilles lobées sont alternes ; les fruits ressemblent à ceux du platane (fig. 1/40).

41. *Liriodendron tulipifera* LINNÉ — tulipier de Virginie — tulpboom (*Magnoliaceae*). Les étonnantes feuilles à sommet tronqué sont pratiquement uniques dans le règne végétal. Les fleurs ne sont pas apparentées aux tulipes mais bien aux magnolias (fig. 1/41).

42. *Malus baccata* (LINNÉ) BORKHAUSEN — pommier de Sibérie — Siberische appel (*Malaceae*). Les feuilles sont largement elliptiques et pointues ; les fleurs, d'environ 3 cm de diamètre, sont blanc rosé ; les fruits sont jaunes ou rouges, d'environ 1 cm de diamètre (fig. 1/42).

43. *Malus pumila* MILLER — pommier commun — cultuurappel. Les feuilles sont ovales et pointues ; les fleurs, d'environ 5 cm de diamètre, sont blanc rosé ; les fruits sont verdâtres et d'environ 4 cm de diamètre. On plante parfois aussi cv. *Elisa Rathke*, à port presque horizontal (fig. 1/43).

44. *Malus* × *purpurea* (BARBIER) REHDER cv. *Lemoinei* — pommier pourpre — purperroze appelboom. Les feuilles sont elliptiques, courtement pointues et bronzées ; les fleurs sont roses ; les fruits sont rouges et d'environ 2 cm de diamètre. C'est un hybride horticole entre *M. pumila* MILLER et *M. sieboldii* (REGEL) REHDER (fig. 2/44).

45. *Metasequoia glyptostroboides* HU & CHENG (*Taxodiaceae*). Cette espèce originaire de Chine et découverte en 1941 est voisine du séquoia géant de Californie mais perd ses aiguilles en hiver. Le très bel alignement de l'avenue de la Brabançonne se porte bien.

46. *Morus alba* LINNÉ — mûrier blanc — witte moerbezie (*Moraceae*). Espèce bien connue qui servit autrefois de nourriture essentielle lors de l'élevage du ver à soie dans la région de Lyon. Les feuilles dimorphes soit irrégulièrement lobées, soit entières (fig. 1/46).

47. *Nothofagus antarctica* (FORSTER) OERSTED — hêtre de l'Antarctique (*Fagaceae*). Le genre *Nothofagus* est l'équivalent du genre *Fagus* pour l'hémisphère sud. Les feuilles ne mesurent pas plus 3 cm (fig. 1/47).

48. *Paulownia tomentosa* (THUNBERG) STEUDEL (*Scrophulariaceae*). Cette espèce ressemble aux catalpas mais les feuilles sont opposées et non ternées, tandis que les fleurs bleues apparaissent avant la feuillaison. En automne et en hiver, les capsules ovoïdes restent longtemps sur l'arbre.

48bis. *Phelladendron amurense* RUPRECHT (*Rutacées*). Espèce originaire du nord de la Chine, caractérisée par des feuilles opposées, composées de 5-13 folioles, entières et pointues.

49. *Pinus nigra* ARNOLD — pin noir — zwarte den (*Pinaceae*). Les aiguilles géminées mesurent de 9 à 16 cm.

50. *Pinus sylvestris* LINNÉ — pin sylvestre — grove den. Les aiguilles géminées mesurent de 3 à 6 cm.

51. *Platanus* × *hispanica* MILLER ex MÜNCHHAUSEN cv. *Acerifolia* [syn. *P.* × *acerifolia* AITON] — platane hybride ou d'Espagne — plataan (*Platanaceae*). L'origine apparemment hybridogène entre *P. occidentalis* LINNÉ et *P. orientalis* LINNÉ est encore contestée ; il pourrait s'agir d'un cultivar de cette seconde espèce. Il reste l'arbre de voirie le plus planté car il est très résistant. Une taille régulière empêche la prolifération du champignon *Glaeosporium nervisequum*, visible sous forme de points noirs sur les feuilles.

52. *Populus alba* LINNÉ — peuplier blanc — witte populier (*Salicaceae*). Avec ses feuilles lobées au feutrage blanchâtre à la face inférieure, ce peuplier originaire d'Asie s'est bien naturalisé en Europe.

53. *Populus* × *canadensis* MOENCH — peuplier du Canada — Canadese populier. De cet hybride entre *P. deltoides* MARSHALL et *P. nigra* LINNÉ, divers cultivars sont propagés, notamment : cv. *Gelrica*, aux feuilles légèrement cordées et plus larges que longues, cv. *Robusta*, à feuilles triangulaires et plus longues que larges, et cv. *Serotina*, à feuilles triangulaires et aussi larges que longues.

54. *Populus lasiocarpa* OLIVER — peuplier de Chine — Chinese populier. Espèce caractérisée par de grandes feuilles, de 15 à 30 cm de longueur.

55. *Populus nigra* LINNÉ cv. *Italica* — peuplier d'Italie — Italiaanse populier. Cultivar bien connu du peuplier noir, caractérisé par son port cylindrique fusiforme.

56. *Prunus cerasifera* EHRHART cv. *Atropurpurea* [syn. cv. *Pissardii*] et cv. *Woodii* [syn. cv. *Nigra*] — prunier de Pissard — kerspruim (*Amygdalaceae*). Ce sont des cultivars du prunier myrobolan à feuilles pourpres, le premier à fleurs rose clair, le second à fleurs rose foncé (fig. 2/56).

57. *Prunus fruticosa* PALLAS cv. *Globosa* — cerisier des steppes. C'est une espèce introduite récemment, ressemblant beaucoup à la précédente. À l'origine elle n'atteint pas un mètre de hauteur mais le cultivar, greffé sur haute tige, devient un vrai arbrisseau compact qui, avec l'âge, a tendance à s'élargir. Les fleurs blanches apparaissent avant la feuillaison (fig. 2/57).

58. *Prunus serrulata* LINDLEY cv. *Sekyama* — cerisier du Japon — Japanse sierkers. On ne présente plus le cultivar le plus répandu de cette

espèce cultivée dans son pays d'origine depuis plusieurs siècles. Il ne convient pas dans le centre trop urbanisé et trop pollué de la ville (fig. 2/58).

59. *Pterocarya fraxinifolia* (LAMARCK) SPACH — ptérocaryer du Caucase — Kaukasische vleugelnoot (*Juglandaceae*). De la famille des noyers et portant aussi des feuilles composées mais légèrement dentées, cette espèce produit de petits akènes ailés en longs épis pendants, de 30 à 45 cm de longueur. Elle se développe particulièrement bien à Bruxelles, notamment place de la Liberté (fig. 2/59).

60. *Pyrus calleryana* DECAISNE — poirier de Chine (*Malaceae*). Récemment introduit, ce poirier d'origine asiatique fleurit avant l'apparition des feuilles mais ne fructifie pas, apparemment. Les feuilles cordées ressemblent à celles de certains peupliers. On distingue cv. *Bradford*, à port largement ovoïde et cv. *Chanticleer*, à port étroitement conique (fig. 2/60).

61. *Pyrus salicifolia* PALLAS cv. *Pendula* — poirier à feuilles de saule. Comme son nom l'indique, ce poirier a des feuilles allongées, grisâtres, et c'est le plus souvent son cultivar pleureur qui est planté dans les parcs (fig. 1/61).

62. *Quercus cerris* LINNÉ — chêne chevelu — moseik (*Fagaceae*). Ce chêne a des feuilles un peu plus profondément lobées que le chêne pédonculé. Les cupules des glands sont hérissées de longs filaments (fig. 2/62).

63. *Quercus palustris* LINNÉ — chêne des marais — moereseik. Il ressemble au chêne rouge d'Amérique mais les feuilles sont plus petites. Son maintien paraît difficile en voirie bruxelloise (fig. 2/63).

64. *Quercus robur* LINNÉ cv. *Fastigiata* — chêne pédonculé — gewone eik. Il s'agit d'un cultivar à port moins étendu, convenant pour les avenues larges (fig. 2/64).

65. *Quercus rubra* LINNÉ — chêne rouge ou d'Amérique — Amerikaanse eik. Les feuilles ont des lobes pointus et prennent une belle couleur automnale (fig. 2/65).

66. *Rhus typhina* TORNER — sumac de Virginie — pluweelboom (*Anacardiaceae*). Originaire d'Amérique du Nord, il est souvent arbusatif mais a parfois un port d'arbrisseau ; ses feuilles composées de 11 à 21 folioles prennent une magnifique teinte rougeâtre en automne, de même que les infrutescences ; les rameaux et les pédoncules sont très velus. On rencontre exceptionnellement soit cv. *Dissecta* aux folioles profondément incisées, soit cv. *Laciniata* dont les bractées de l'inflorescence sont, elles aussi, profondément divisées.

67. *Robinia pseudoacacia* LINNÉ — robinier faux-acacia — gewone acacia (*Fabaceae*). L'espèce originelle à stipules épineuses est rarement plantée en voirie ; on préfère divers cultivars aux stipules molles et tôt

caduques, à savoir cv. *Bessoniana* au port ovoïde et à rameaux ascendants, cv. *Inermis* au port normal, cv. *Tortuosa* à rameaux tordus, cv. *Umbraculifera* au port subsphérique et à rameaux retombants, cv. *Unifolia*, au port normal mais à folioles moins nombreuses, de 1 à 5 et dont la terminale est nettement plus grande que les autres si elles sont présentes. Il ne faut pas confondre ce robinier aux folioles légèrement échan-crées avec d'autres membres de la famille à feuilles imparipennées, tel le sophora (fig. 2/67* : foliole).

68. *Salix alba* LINNÉ — saule blanc — witte wilg (*Salicaceae*). Connu aussi sous le nom d'osier blanc, il est souvent aligné et taillé en « têtard » dans la campagne flandrienne.

69. *Salix babylonica* LINNÉ var. *pekinensis* HENRY cv. *Tortuosa* [syn. *S. matsudana* KOIDZUMI cv. *Tortuosa*] — saule de Beijing — slange wilg. Il s'agit d'un très beau cultivar aux rameaux curieusement tordus.

70. *Salix* × *sepulchralis* SIMONKAI cv. *Tristis* [syn. *S. alba* LINNÉ cv. *Tristis*] — saule pleureur — treurwilg. Les travaux récents de R. Meikle, monographe de la famille, modifient le statut taxonomique et nomenclatural de ce saule bien connu et aisément reconnaissable par ses rameaux retombants, ainsi que par ses feuilles allongées. Il s'agit d'un croisement entre *S. alba* LINNÉ cv. *Vitellina* et *S. babylonica* LINNÉ.

71. *Sophora japonica* LINNÉ — sophora du Japon — honingboom (*Fabaceae*). Bien que très cultivé au Japon, cet arbre à feuilles alternes et composées-pennées de 7 à 17 folioles ovales et pointues, est en réalité originaire de Chine et de Corée. Il est pratiquement le dernier à fleurir dans les voiries ; il épanouit en août de longues grappes de fleurs jaunâtres. Sa croissance est étonnamment rapide ; le sol bruxellois assez sableux semble lui convenir particulièrement (fig. 2/71* : foliole).

72. *Sorbus aria* (LINNÉ) CRANTZ — alisier ou sorbier blanc — meelbes (*Malaceae*). On plante généralement deux cultivars à feuilles très veloutées sur la face inférieure : cv. *Lutescens*, à limbe long de 7 à 15 cm, et cv. *Majestica*, à limbe long de 15 à 25 cm (fig. 2/72).

73. *Sorbus aucuparia* LINNÉ cv. *Fastigiata* — sorbier des oiseleurs — gewone listerbes. On plante le plus souvent la forme horticole à port cylindrique, convenant particulièrement aux trottoirs étroits. L'aspect décoratif de ses fruits charnus d'un rouge vif n'est plus à démontrer.

74. *Sorbus intermedia* (EHRHART) PERSOON — alisier ou sorbier du Nord — Zweedse meelbes. Cette espèce ressemble à l'alisier blanc mais les feuilles sont légèrement lobées (fig. 2/74).

75. *Sorbus* × *thuringiaca* (ILSE) FRITSCH cv. *Fastigiata* [*S. aria* (LINNÉ) CRANTZ × *S. aucuparia* LINNÉ] — sorbier de Thuringe. Cet hybride a des feuilles très curieuses, intermédiaires entre les feuilles simples du premier parent cité et les feuilles composées du second. Il est

tout aussi décoratif que les autres sorbiers cités, avec ses corymbes blanchâtres, au printemps, et ses fruits charnus, en automne (fig. 2/75).

76. *Taxus baccata* LINNÉ — if (*Taxaceae*). Ce « faux conifère », puisque les pieds femelles ne produisent que des graines isolées et très toxiques, entourées d'une expansion charnue (arille) et comestible, est indigène mais est devenu extrêmement rare à l'état naturel. On plante aussi les deux formes horticoles, cv. *Semperaurea*, à feuillage jaunâtre au sommet des rameaux, et cv. *Stricta* [syn. cv. *Fastigiata*], à feuillage vert foncé. Tous deux ont un port cylindrique et des aiguilles hélicoïdales autour des rameaux tandis que l'espèce originelle a ses aiguilles disposées sur un plan, le long des rameaux.

77. *Tilia* — tilleuls — Linden (*Tiliaceae*). Il n'est guère aisé de distinguer les différentes espèces du fait qu'ils sont souvent taillés et dès lors les rejets produisent des feuilles atypiques ; les feuilles supérieures éventuellement normales deviennent aussi difficilement accessibles. De plus les tilleuls sont souvent plantés en mélange. On trouve les taxons suivants : *T. americana* LINNÉ, à face inférieure des feuilles pratiquement glabre et luisante, *T. cordata* MILLER, à face inférieure des feuilles glauque et ornée de touffes de poils roux à l'aisselle des nervures secondaires, *T. × euchlora* KOCH [*T. cordata* MILLER × *T. dasystyla* STEVEN], semblable au précédent mais à dents foliaires plus aristées et parfois vendu à tort sous le nom de ce second parent, *T. platyphyllos* SCOPOLI, à face inférieure des feuilles pubescente mais verte, *T. tomentosa* MOENCH, à face inférieure des feuilles pubescente et argentée, et *T. × vulgaris* HAYNE [*T. cordata* MILLER × *T. platyphyllos* SCOPOLI — syn. *T. × europaea* LINNÉ], à face inférieure des feuilles pubescente et ornée de poils roussâtres à l'aisselle des nervures secondaires.

78. *Ulmus carpinifolia* GLEDITSCH cv. *Wredei* — orme à feuilles de charme — gladde iep (*Ulmaceae*). Ce cultivar présente des feuilles légèrement tordues et jaune doré, du moins celles au sommet des rameaux (fig. 2/78).

79. *Ulmus glabra* HUDSON cv. *Camperdownii* — orme scabre — ruwe iep. La plupart des ormes ont disparu des plantations à cause de la graphiose, maladie fongique provoquée par *Ceratostoma ulmi* et propagée par un insecte coléoptère appelé *Scolytus multistriatus*. Il s'agit ici d'un unique et jeune exemplaire du cultivar à port pleureur, planté en cuvette rue de la Reine.

80. *Zelkova serrata* (TUNBERG) MAKINO — zelkova du Japon (*Ulmaceae*). Cette espèce dont les feuilles paraissent intermédiaires entre celles du charme commun et des ormes, est planté exceptionnellement au coin de la rue des Augustins et de la rue de Laeken (fig. 2/80).

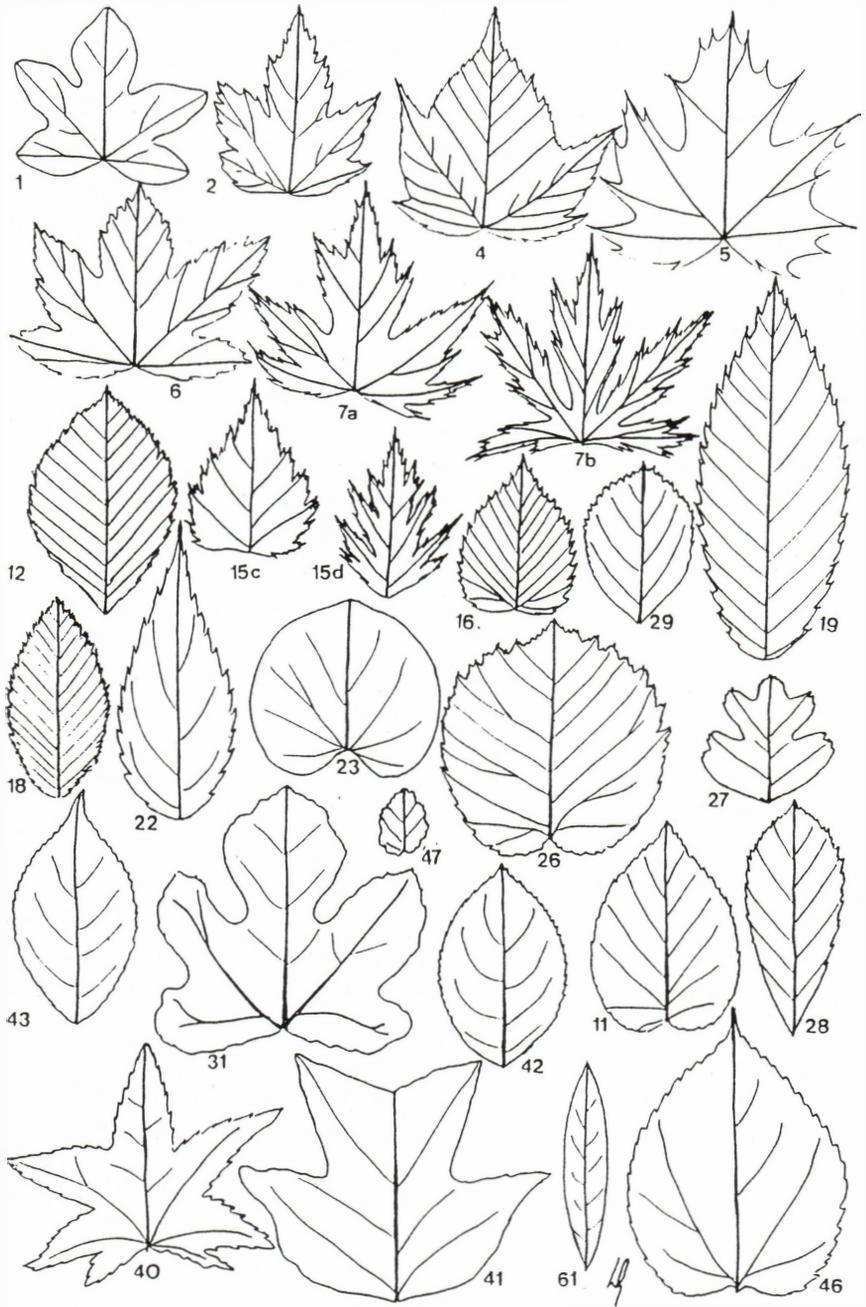


Planche 1. Limbes d'espèces à feuilles simples, $\times 2/5$. Les numéros correspondent à l'ordre suivi dans le texte.

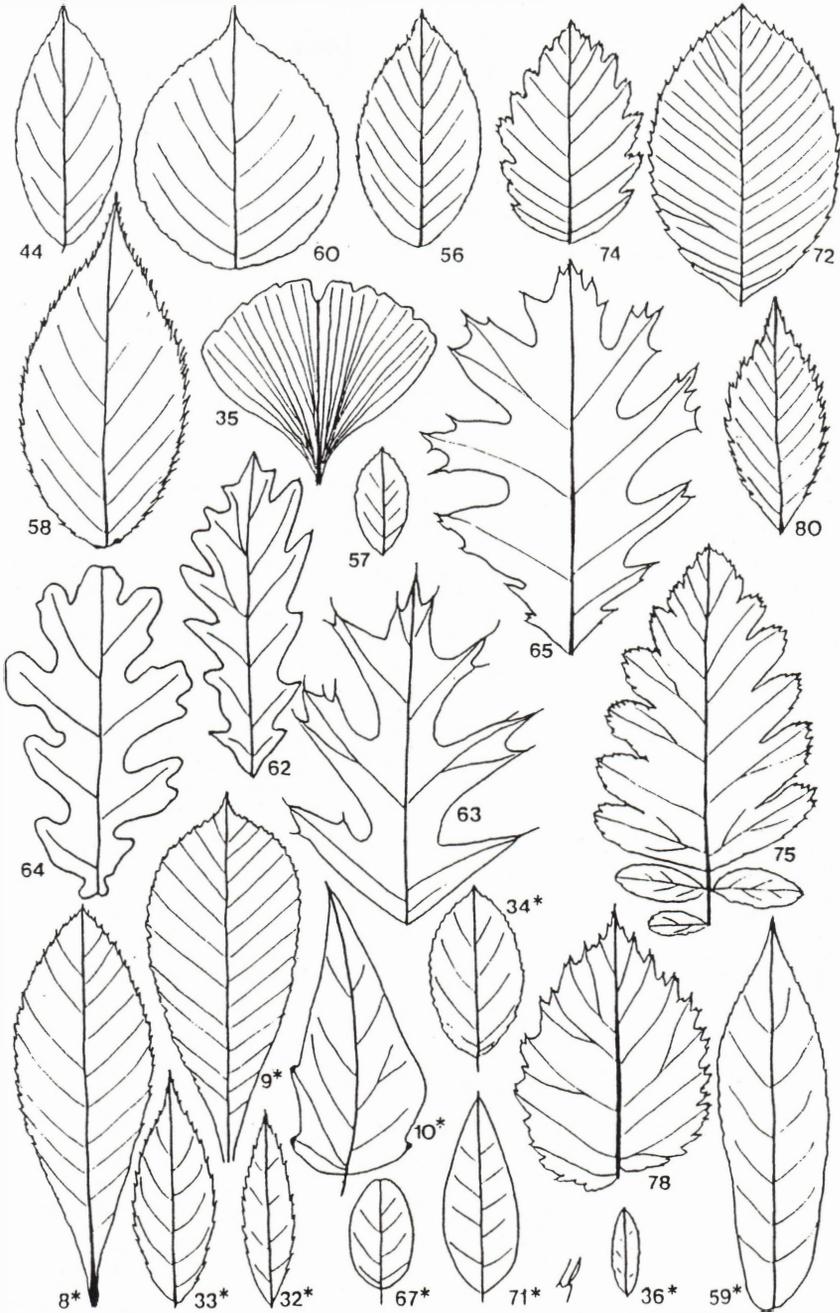


Planche 2. Limbes d'espèces à feuilles simples et d'espèces à feuilles composées, $\times 2/5$. Les numéros correspondent à l'ordre suivi dans le texte ; en bas de page, ceux accompagnés d'un astérisque ne concernent qu'une foliole.

Liste des voiries

Pour rappel : les noms marqués d'un astérisque sont des voiries d'État.

Bd.	Abattoir* : 39, 42, 51, 77	av.	Brabançonne : 45
av.	Abeilles : 60	av.	Brésil : 5
av.	Air-Marshall Coningham : 15	pet. r.	Brigittines : 59
r.	E. Allard : 18, 78	r.	Brigittines : 5, 77
av.	Amandiers : 33	quai	Briques : 77
pl.	Anneessens : 77	r.	Brodeurs : 51
bd.	Anspach : 5, 13, 15, 26, 33, 36, 38, 40, 47, 51, 56, 61, 66, 77	sq.	Brueghel l'Ancien : 10, 13, 58, 60, 67, 77
bd.	Anvers* : 9	r.	Caille : 19
ch.	Anvers : 6, 73	r.	Capucins : 77
av.	Araucaria : 58	sq.	Cardinal Cardyn (dans l'ordre depuis la r. des Artistes) : 47, 37, 15, 3, 56, 4, 48
r.	Archimède : 77	bd.	Centenaire : 7, 17, 24, 25, 66, 76
r.	Artistes (côté pair, plantations citées dans l'ordre depuis le sq. Cardinal Cardyn) : 36, 18, 20, 56, 64, 67, 3, 58, 44, 43 (2 ex.), 26, 22, 15, 61, 24, 7, 64, 77 (<i>cordata</i>), 48bis, 54, 61, 3, 26, 35, 73, 18, 26 (2 ex.); ailleurs : 10, 60, 71	r.	Chaisiers : 51
av.	Arts* : 51	pl.	Chapelle : 51
r.	Assaut : 77	r.	Chapelle : 3, 77
r.	Augustins : 80	bd.	Charlemagne* : 10, 67
quai	Barques : 9, 42, 59, 77	r.	Charpentiers : 51
bd.	Belgica* : 9	quai	Chaux : 71, 77
pl.	P. Benoît : 71, 77	r.	Chêne (coin r. Etuve) : 63
bd.	Berlaimont : 21, 40, 51	av.	Chevalerie : 22
bd.	Bisschoffheim* : 51	r.	Chevreuil : 6
r.	Blaes : 9	av.	Chili : 15
r.	Blanchisserie : 9	r.	Choux : 15
pl.	Blindés* : 58	r.	Cloître : 5
bd.	E. Bockstael : 1, 5, 15, 20, 29, 35, 47, 51, 57, 58, 67, 77	av.	Colombie : 51
r.	K. Bogaerd : 5, 10	r.	Colonies : 20, 73, 75
quai	Bois à brûler : 77	quai	Commerce : 51
quai	Bois de Construction : 71, 77	av.	Congo : 77
r.	Bois sauvage : 33	r.	Cortenbach : 15 (cv. <i>Laciniata</i>)
av.	Boitsfort : 30	av.	Cortenbergh : 77
bd.	S. Bolivar* : 6	av.	Courses : 56
r.	P. Bols : 77	r.	Craetveld : 6, 58, 77
r.	Bouchers : 6	av.	Croix de Feu* : 7, 8, 18, 30 (cv. <i>Pendula</i>), 51, 67, 77
av.	Bouchout : 9	av.	Croix de Guerre : 71, 77
pl.	Bourse : 20, 33, 47, 66	r.	A. Dansaert : 26
		av.	J. de Bologne : 15
		pl.	de Brouckère : 13, 18, 20, 38, 40, 51, 56, 66, 67, 76
		r.	L. Delva : 20
		r.	C. De Meer : 3, 5, 35, 56, 61
		r.	W. De Mol : 9

r.	M. De Moor : 3, 20, 33, 44	pl.	Jeu de Balle : 59, 70, 77
av.	E. Demot : 51	r.	Jourdan : 41
av.	A. Depage : 27	pl.	Justice : 19
av.	J.-B. Depaire : 35, 32, 40, 72		Kruisberg : 6
bd.	De Smet de Nayer* : 5, 9, 51	av.	E. Kufferath : 27, 72
sq.	J. De Trooz* : 51	r.	Lac : 15, 69, 73, 74
r.	De Wand : 51	r.	Laeken : 18, 55, 80
pl.	Dinant : 51	ch.	La Hulpe : 30
r.	Disque : 51	r.	Laubespın : 37
bd.	Dixmude : 51	bd.	M. Lemonnier : 2, 3, 15, 23, 35, 38, 53, 56, 61, 66, 76, 77
r.	Ducale : 77	r.	Léopold I : 67 (cv. <i>Unifolia</i>)
av.	E. Duray : 51	r.	L. Lepage : 26
r.	Duysburgh : 25	pl.	Liberté : 59
r.	Escrimeurs : 67	rampe	Lion : 59
av.	Esplanade : 58	av.	Livingstone* : 51
ch.	Etterbeek* : 6, 7, 51	av.	Louise : 9, 13, 38, 51
r.	Faînes : 5	r.	Luther : 34, 67
r.	Faucon : 51	av.	Madrid : 1, 3, 5, 6, 8, 12, 33, 34, 41, 50, 51, 53, 56, 65
pl.	Fontainas : 18	av.	Magnolias (coin av. Impératrice Charlotte) : 44
av.	Forum : 33	pl.	Maison rouge : 46
quai	Foin : 7, 9, 15, 20	sq.	Marguerite : 9, 77
r.	Franklin : 18	val	Marjolaine : 7
r.	Général Biebuyck : 55	r.	Marché aux Herbes (coin r. Tabora) : 35, (coin r. Cardinal Mercier) : 10, 77
av.	Général De Ceuninck : 27, 72	r.	Marché aux Porcs : 26, 58
r.	Grand Hospice : 67	r.	Marronnier : 9, 77
pl.	Grand Sablon : 9, 26, 49, 51, 67, 71, 77	r.	Masui : 39, 67
r.	Grétry : 67	bd.	A. Max : 67
av.	Gros Tilleul : 51	r.	Médori : 70
pl.	Gueux* : 77	r.	Ménages : 19
r.	Guimard : 40	av.	Michel-Ange : 67
sq.	Gutenberg : 9, 77	bd.	Middelweg : 67
av.	Hallier : 19, 30	r.	Midi* : 51, 77
r.	Haute : 18, 67	r.	Minimes : 32, 51
r.	Heembeek : 51	r.	Miroir : 6, 16, 67
av.	P. Héger : 67	pl.	Monnaie : 3, 8, 15, 20, 31, 35, 36, 41, 46, 49, 51, 66, 67 (cv. <i>Tortuosa</i>), 76, 80
r.	J. Heymans : 5	r.	Musée : 18, 77
r.	Heysel : 55	av.	Mutsaard : 77
r.	Hobbema : 73	r.	Nancy : 6
av.	Houba de Strooper : 9, 13, 15, 20, 41, 44, 56, 57, 63, 67	r.	Neuve : 15, 33 (cv. <i>Pendula</i>), 66
quai	Houille : 9, 42, 59, 77	av.	R. Neybergh : 67 (cv. <i>Unifolia</i>)
av.	Impératrice Charlotte : 8	pl.	Ninove : 77
r.	Jacobs-Fontaine : 15, 20, 56, 63		
bd.	E. Jacquemain : 6		
bd.	Jardin botanique* : 51		
r.	Jardin rompu : 28		
av.	Javelot : 51		
av.	Jeanne : 58		

pl.	Nouveau Marché aux Grains : 51	av.	Sarriette : 15
r.	Orfèvres : 51	av.	Scarabées : 63
av.	Pagodes : 51	av.	's Heerens Huys : 30
av.	J. Palfyn : 27, 72, 73	r.	Simons : 77
sq.	J. Palfyn : 27, 72	sq.	A. Smets : 51
av.	Palmerston : 67	av.	J. Sobieski : 58, 77
av.	Parc royal : 9, 30	r.	Soignies : 59
r.	Paroisse : 11, 18	r.	Sports : 51
r.	Pavie : 18, 39	av.	Stalingrad : 67
av.	Phalènes : 5 (cv. <i>Globosum</i>)	r.	F. Sterckx : 67
r.	Philanthropie : 5	r.	A. Stevens : 27
r.	Pieremans : 55	r.	J. Stevens : 67
quai	Pierres de taille : 7, 9, 62, 73	r.	Stevens-Delannoy : 5 (cv. <i>Drummondii</i>)
r.	Plume : 59	av.	Stiénon : 27, 32, 72
pl.	Poelaert : 15, 51	r.	Stuyvenberg : 44
r.	Poinçon : 39, 55	r.	Tabora (coin r. Marché aux Herbes) : 35
av.	Port : 51	r.	Tielemans : 9, 77
	Porte d'Anvers* : 9	r.	Tonneliers : 51
	Porte de Hal* : 67, 77	cl.	Trigonelles : 58
r.	Pré aux Oies : 68	r.	Trône : 20
sq.	Prince Léopold : 72, 75	r.	Ursulines : 58
r.	Princes : 20, 28, 29, 76	r.	Van Artevelde : 67
r.	Quatre Bras : 67	av.	E. Van Ermengem : 27, 72
r.	Quatre Fils Aymon : 7	av.	J. Van Praet : 9
r.	Querelle : 36	r.	Vautour : 59
r.	C. Ramaekers : 6	av.	Venezuela : 58
r.	Ramoneurs : 51	r.	Verdure : 73
r.	Ransbeek : 60	r.	Verregat : 58
r.	Régence : 77	av.	Versailles : 6
bd.	Régent* : 51	all.	Verte : 8, 51, 53, 58
r.	Reine : 28, 29, 42, 79	av.	Victoria : 9
av.	Reine : 51	av.	Vieux Bruxelles : 51
r.	Rempart des Moines : 20, 66	r.	Vieux Marché aux Grains : 20, 51
av.	Renaissance : 9, 77	r.	Vilain XIV : 9, 15, 44, 69, 74, 77
r.	Renards : 77	av.	Vilvorde : 18, 77
r.	Rollebeek : 73	ch.	Vilvorde : 55, 68, 77
av.	Rommelaere : 6, 33	r.	Vistandines : 32
av.	F. Roosevelt* : 77	av.	Vivier d'Oie : 18, 51
pl.	Roupe : 67	r.	Wannecouter : 6, 15, 39, 27, 47, 55, 58, 60, 68
dr.	Sainte-Anne : 9, 33, 77	bd.	Waterloo : 51
pl.	Sainte-Catherine : 7, 20 (cv. <i>Aurea</i>), 39, 51, 59, 67, 71, 77	r.	Watteu : 67
imp.	Saint-Jacques : 29, 69	r.	A. Wauters : 72, 75, 77
pl.	Saint-Jean : 10, 35, 67	r.	E. Wauters : 58
pl.	Saint-Lambert : 77	pl.	J.-B. Willems : 10
r.	Saint-Pierre et Paul : 71		
r.	E. Salu : 37		
pl.	Samedi : 15, 72		

Souvenir mycologique... de guerre

par

P. HEINEMANN (*)

Président du Cercle de Mycologie de Bruxelles

Je n'ai vraiment pas la mémoire des dates mais s'il en est une que je n'oublierai pas, c'est celle du 3 septembre 1944. Ce jour-là, à la fin de la 2^e guerre mondiale, Bruxelles était libérée. C'était aussi un jour où les Naturalistes belges avaient programmé une promenade :

Le dimanche 3 septembre. *Promenade biologique et mycologique à la Forêt de Soignes.* Réunion à 9 h 30 à l'arrêt du tram aux Quatre-Bras-Arboretum-Dronkendeman-Tervueren. Pique-nique en cours de route.

N.B. — Notre Conseil d'administration décline toute responsabilité pour les accidents qui se produiraient au cours des excursions.

La mise en garde, après l'annonce, aurait pu être parfaitement justifiée !

À cette époque, on allait aux excursions en tram ou en train. Nous étions 9 dans le tram 40 qui roulait vers Tervueren : M. et M^{me} GIRARD, ma fiancée, moi-même, ainsi que 5 autres dont je ne me souviens pas. Nous étions les seuls voyageurs. Il faut dire que le bruit courrait, à Bruxelles, que les Anglais étaient à Tournai et fonçaient vers la capitale. Les gens prudents étaient donc restés chez eux mais, pour des mycologues quelque peu inconscients, l'intérêt d'une sortie en forêt avait eu le dessus et nous nous sommes retrouvés aux Quatre-Bras, comme si rien de désagréable ne pouvait nous arriver. Le tram n'allait pas aller plus loin et le retour de Tervueren à Bruxelles, par ce moyen, devenait tout à fait aléatoire. Aussi décidâmes-nous de faire l'excursion vers Bruxelles, itinéraire tout aussi intéressant, par les Grandes Flosses et le Rouge-Cloître.

Le temps n'était pas des plus agréables ; j'avais noté dans mon carnet : « froid et humide après 8 jours de temps pluvieux à précipitations insuffisantes ». La forêt était déserte : nous ne vîmes âme qui vive pendant la promenade.

Les champignons n'étaient pas nombreux : 38 espèces d'après la

(*) Square Marguerite, n° 1, boîte 26, B-1040 Bruxelles.

« liste ». La promenade aurait donc pu être mycologiquement banale si elle n'avait été marquée par la découverte d'un champignon spectaculaire qui n'avait jamais été signalé en Belgique.

L'événement se passe au Rouge-Cloître. L'allée qui borde l'étang de pêche au nord se trouve à la base d'un haut talus, très raide qui, lui, est exposé plein sud et porte de gros hêtres. Le substrat est du sable bruxellien contenant quelques pour-cent de calcaire. Sur le talus, surtout à sa base, quelques végétaux trahissent cette présence : *Acer campestre*, *Evonymus europaeus*, *Brachypodium sylvaticum*, *Rosa canina*, *Tamus communis*... et, parmi les mousses : *Encalypta streptocarpa*.

Ce talus n'est vraiment pas un endroit favorable aux champignons. C'est bien simple, on n'y en avait jamais vu un seul et j'avais pu dire, par boutade : « sur ce talus il n'y a jamais rien ; mais, le jour où il y aura quelque chose, ce sera une grosse rareté ». Et c'est bien ce qui s'est passé, ce jour-là : une magnifique amanite blanche, à chapeau tout hérissé de petites squames pointues, des lamelles verdâtres, une odeur peu agréable... c'était ce qu'on appelait, en ce temps, *Amanita echinocephala*, qu'il ne fallait pas confondre avec une autre amanite blanche que tout le monde appelait *Amanita solitaria* ; mais les choses ont bien changé depuis : voyez plus loin.

Malheureusement, je me trompai en déterminant la trouvaille du jour et en fis *Amanita vittadinii* (MOR.) VITT., espèce encore plus rare et qui aurait été tout aussi nouvelle pour le pays ! C'est sous ce nom qu'elle figurera à une exposition improvisée, du 30 septembre au 2 octobre 1944. Précisons ici qu'il n'y avait pas eu d'exposition pendant l'occupation et que c'est la libération qui permit de renouer avec la tradition.

Voici le passage du compte rendu de l'exposition, qui concerne notre champignon (*Natur. belges*, déc. 1944, 25 : 129) :

Le genre *Amanita*, si important à connaître, était presque au complet. *Amanita phalloides*, *pantherina* et *muscaria* représentaient les Champignons les plus vénéneux. Leur ressemblance et leur différence avec les espèces inoffensives *A. citrina*, *ampla (spissa)*, *rubescens* et *vaginata* permettaient de les bien distinguer les unes des autres, mais montraient aussi le danger possible de les confondre. *Amanita vittadinii* (MORETTI) VITTADINI, espèce méridionale non encore signalée en Belgique, avait été trouvée pour la première fois le 3 septembre, jour de la libération de Bruxelles, par le petit groupe de naturalistes ayant assisté à l'excursion que le programme prévoyait ce jour-là. Le Carpophore figurant à l'exposition, malheureusement en mauvais état, provenait, comme ceux du 3 septembre, d'un talus calcaireux situé au Rouge-Cloître dans la forêt de Soignes.

Mon ami Louis IMLER, mycologue distingué s'il en est, rectifia mon erreur. En 1948 (*Natur. belges*, 1948, 29 : 43), je revins sur la question :

***Amanita echinocephala* (Vitt.) Q.**

Cette espèce a été signalée, pour la première fois en Belgique, dans notre Bulletin de novembre-décembre 1944 (p. 129), sous le nom erroné de *Am. Vittadini*. Elle avait été découverte dans la forêt de Soignes, au Rouge-Cloître, le 3 septembre, jour de la libération de Bruxelles. Depuis, *Am. echinocephala* a été retrouvé régulièrement au Rouge-Cloître. Il a aussi été trouvé à Bergh en 1945 et à Tervueren en 1947, par M^{me} GIRARD. Remarquons qu'en 1947, il a fait son apparition au Rouge-Cloître, à fin août, après une très longue période de sécheresse, à un moment où il n'y avait pratiquement pas de Champignons dans la forêt. Cette espèce s'est donc montrée remarquablement indifférente aux conditions climatiques exceptionnelles de l'année.

Amanita echinocephala a donc été suivi au Rouge-Cloître pendant plusieurs années et trouvé dans deux autres stations « calcaires » des environs de Bruxelles ; mais là ne s'arrête pas sa carrière. Nous y reviendrons plus loin !

Le 3 septembre 1944, les carpophores d'*A. echinocephala* furent jalousement emportés par M. R. GIRARD qui en fera une fort belle aquarelle dont une photo figure dans ma brochure sur les Amanités (1964) et dont une copie schématisée ornera, en 1949, la couverture des fascicules 8-12 du volume 30 du Bulletin des Naturalistes belges.

Mais revenons à notre excursion ! Nous avons donc traversé une forêt déserte. Au sortir du Rouge-Cloître, remontant la rue du même nom, vers Auderghem, à l'arrivée à la chaussée de Tervueren, nous avons vu le premier être humain : un soldat allemand, en retraite à moto, tractant une petite remorque : triste image pour lui... réjouissante pour nous, mais aussi un peu inquiétante : il allait falloir rentrer à Bruxelles à pied, en sens inverse d'éventuels Allemands dont on pouvait craindre la susceptibilité.

En fait, le retour s'est bien passé, par la chaussée de Wavre : les soldats allemands battant en retraite ne se souciaient pas de nous. Heureusement ! Sur le parcours : une petite « animation », le pillage des casernes d'Etterbeek. Un peu plus tard, un spectacle affligeant : au loin, le Palais de Justice en feu.

Pas loin de chez nous, un très inquiétant bruit de mitrailleuse... qui n'était que le bruit d'armoires métalliques traînées sur les pavés de la rue du Moulin où l'on pillait un garage, après le départ des Allemands !

Nos parents, vraiment très inquiets, nous attendaient sur le pas de la porte.

Des drapeaux belges se montraient timidement aux fenêtres, pour rentrer aussitôt, quand un soldat allemand passait dans la rue.

Le soir déjà, les chars anglais étaient à la Grand'Place et la joie des Bruxellois, à son comble !

TOME XXX

N° 8 - 9

AOÛT - SEPT. 1949

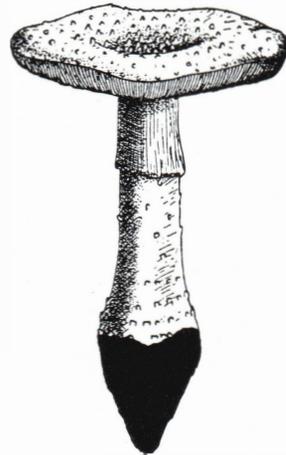
Les Naturalistes Belges

SOCIÉTÉ DE DIFFUSION
ET DE DOCUMENTATION
S C I E N T I F I Q U E S

A. S. B. L.

FONDÉE PAR LE DR. E. ROUSSEAU EN 1915

SIÈGE SOCIAL :
22, Square de Meus
B R U X E L L E S



Revue mensuelle: 10,- fr. le N°

Épilogue I

Il est certes utile de faire le point sur les aventures nomenclaturales et autres de nos trois amanites.

Amanita vittadinii (MOR.) VITT., espèce méridionale, récoltée cependant aux Pays-Bas, n'a toujours pas été vu chez nous et n'a pas encore changé de nom.

« *Amanita echinocephala* » à la suite des recherches de C. BAS (1969) doit s'appeler *A. solitaria* (BULL. : FR.) MÉRAT, mais cette dénomination n'a été acceptée par les mycologues qu'à regret et avec beaucoup de retard. MOSER, par exemple, n'a suivi qu'en 1983, dans la 5^e édition de sa Flore.

« *Amanita solitaria* » ne pouvant garder ce nom, doit s'appeler *A. strobiliformis* (VITT.) QUÉL. Rappelons que cette espèce, la moins rare des trois, se reconnaît sûrement à son anneau crémeux qui happe aux doigts. Elle se distingue encore de l'espèce précédente par des spores assez nettement plus grandes.

* * *

Amanita solitaria a-t-il vraiment été vu pour la première fois en Belgique ce 3 septembre 1944 ? Probablement pas car il apparaît maintenant comme une espèce normale des milieux calcaires comme en témoigne le relevé des trouvailles faites depuis 1944 et qui sont — pour la plupart — attestées par des échantillons d'herbier, des photos ou des descriptions.

1944	Rouge-Cloître (Auderghem) ;
1945	Berg-Lelle (Kampenhout) ;
1947	Rouge-Cloître (Auderghem) ;
1955	Rouge-Cloître (Auderghem) ;
1958	Groenendael (Hoeilaart) ;
1969	Laarbeekbos (Jette) ;
1970	Barvaux ;
1073	Obourg ;
1983	Obourg ; Merlemont ;
1988	Rochefort ;
1990	Groenendael (Hoeilaart).

Ajoutons que les récoltes s'échelonnent du 7 août en 5 octobre.

Nous avons aussi fait quelques investigations dans les publications antérieures à 1944 mais nous n'en avons rien tiré de certain. En voici deux exemples :

M^{mes} BOMMER & ROUSSEAU (1884) citent *Agaricus (Amanita) solitaria* du Rouge-Cloître et d'Uccle mais ne donnent aucun caractère de nature à authentifier ces indications et nous n'en avons aucune trace dans l'herbier du Jardin botanique national (BR) où se trouvent les collections de ces mycologues.

BEELI & DE KEYSER (1922) citent *A. strobiliformis* et *A. solitaria* en leur attribuant leurs caractéristiques essentielles : grosses verrues et grosses spores pour le premier, petites verrues et spores nettement plus petites pour le second. Ces deux espèces — avec leurs dénominations actuelles — sont donc identifiables dans cet ouvrage. Mais il faut savoir que les dimensions des spores proviennent de RICKEN (1915) (BEELI, communication orale). Ici aussi on peut douter : la description de RICKEN n'est pas absolument convaincante et, d'autre part, nous n'avons rien trouvé concernant notre amanite, avant 1944, dans les notes et dans l'herbier de BEELI (BR).

Résumons : la première trouvaille sûre d'*A. solitaria* date de 1944 mais il s'agit d'une espèce normale pour nos régions.

Épilogue II

Le 3 septembre 1990, je me suis rendu au Rouge-Cloître. Le talus a presque le même aspect qu'en 1944 et — heureuse initiative — est englobé, à l'aide de barbelés, dans une zone protégée pour des raisons écologiques. Les plantes caractéristiques sont toujours là mais point d'*Amanita solitaria* ! Il faut dire que les champignons étaient très rares dans la forêt ce jour-là. Cependant, presque au ras de l'eau : *Gyrodon lividus* !

Néanmoins, *Amanita solitaria* a quand même peut-être fructifié au Rouge-Cloître en 1990 car P. PIÉRART l'a vu et photographié à Groenendael, le 25 septembre, et on sait que ces hauts lieux de notre flore mycologique sont écologiquement équivalents.

Ouvrages cités

- BAS, C. (1969). — *Morphology and subdivision of Amanita and a Monograph on its section Lepidella*. 579 pp., Leiden.
- BEELI, M. & DE KEYSER, L. (1922). — *Les champignons de Belgique*. 282 pp., Les Naturalistes Belges, Bruxelles.
- BOMMER, E. & ROUSSEAU, M. (1884, « 1885 » sur la couverture). — *Florule mycologique des environs de Bruxelles*, 355 pp., Gand.
- HEINEMANN, P. (1964). — *Les Amanités*, 22 pp., Les Naturalistes Belges, Bruxelles.
- RICKEN, A. (1915). — *Die Blätterpilze*. 480 pp., 112 pls, Leipzig.



**FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS BELGES
DES SCIENCES DE LA NATURE**
Sociétés fédérées (*)

JEUNES & NATURE
association sans but lucratif

Important mouvement à Bruxelles et en Wallonie animé par des jeunes et s'intéressant à l'étude et à la protection de la nature de nos régions, JEUNES & NATURE organise de nombreuses activités de sensibilisation, d'initiation, d'étude et de formation.

Les membres de JEUNES & NATURE sont regroupés, dans la mesure du possible, en Sections locales et en Groupes Nature, respectivement au niveau des communes ou groupes de communes et au niveau des établissements d'enseignement. Chaque Section a son propre programme des activités. Il existe également un Groupe de travail «Gestion de réserves naturelles» qui s'occupe plus spécialement d'aider les différents comités de gestion des réserves naturelles.

JEUNES & NATURE asbl est en outre à la base de la Campagne Nationale pour la Protection des Petits Carnivores Sauvages et a également mis sur pied un service de prêt de malles contenant du matériel d'étude de la biologie de terrain.

Ce mouvement publie le journal mensuel **LE NIERSON** ainsi que divers documents didactiques.

JEUNES asbl
Boîte Postale 1113 à B-1300 Wavre.
Tél.: (010) 68 86 31.



**CERCLES DES NATURALISTES
ET JEUNES NATURALISTES DE BELGIQUE**
association sans but lucratif

L'association **LES CERCLES DES NATURALISTES ET JEUNES NATURALISTES DE BELGIQUE**, créée en 1956, regroupe des jeunes et des adultes intéressés par l'étude de la nature, sa conservation et la protection de l'environnement.

Les Cercles organisent, dans toutes les régions de la partie francophone du Pays (24 sections), de nombreuses activités très diversifiées: conférences, cycles de cours — notamment formation de guides-nature —, excursions d'initiation à l'écologie et à la découverte de la nature, voyage d'étude, ... L'association est reconnue comme organisation d'éducation permanente.

Les Cercles publient un bulletin trimestriel *L'Érable* qui donne le compte rendu et le programme des activités des sections ainsi que des articles dans le domaine de l'histoire naturelle, de l'écologie et de la conservation de la nature. En collaboration avec l'ENTENTE NATIONALE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE asbl, l'association intervient régulièrement en faveur de la défense de la nature et publie des brochures de vulgarisation scientifique (liste disponible sur simple demande au secrétariat).

Les Cercles disposent d'un Centre d'Étude de la Nature à Vervins-sur-Viroin (Centre Marie-Victorin) qui accueille des groupes scolaires, des naturalistes, des chercheurs... et préside aux destinées du Parc Naturel Viroin-Hermeton dont ils sont les promoteurs avec la Faculté Agronomique de l'État à Gembloux.

De plus, l'association gère plusieurs réserves naturelles en Wallonie et, en collaboration avec ARDENNE ET GAUME asbl, s'occupe de la gestion des réserves naturelles du sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

CERCLES DES NATURALISTES ET JEUNES NATURALISTES DE BELGIQUE asbl
Rue de la Paix 83 à B-6168 Chapelle-lez-Herlaimont.
Tél. : (064) 45 80 30.

(*) La Fédération regroupe JEUNES & NATURE asbl, les CERCLES DES NATURALISTES ET JEUNES NATURALISTES DE BELGIQUE asbl et LES NATURALISTES BELGES asbl.



LES NATURALISTES BELGES

association sans but lucratif

L'association LES NATURALISTES BELGES, fondée en 1916, invite à se regrouper tous les Belges intéressés par l'étude et la protection de la nature.

Le but statutaire de l'association est d'assurer, en dehors de toute intrusion politique ou d'intérêts privés, l'étude, la diffusion et la vulgarisation des sciences de la nature, dans tous leurs domaines. L'association a également pour but la défense de la nature et prend les mesures utiles en la matière.

Il suffit de s'intéresser à la nature pour se joindre à l'association : les membres les plus qualifiés s'efforcent toujours de communiquer leurs connaissances en termes simples aux néophytes.

Les membres reçoivent la revue *Les Naturalistes belges* qui comprend des articles les plus variés écrits par des membres : l'étude des milieux naturels de nos régions et leur protection y sont privilégiées. Les quatre fascicules publiés chaque année fournissent de nombreux renseignements. Au fil des ans, les membres se constituent ainsi une documentation précieuse, indispensable à tous les protecteurs de la nature. Les articles traitant d'un même thème sont regroupés en une publication vendue aux membres à des conditions intéressantes.

Une feuille de contact trimestrielle présente les activités de l'association : excursions, conférences, causeries, séances de détermination, heures d'accès à la bibliothèque, etc. Ces activités sont réservées aux membres et à leurs invités susceptibles d'adhérer à l'association ou leur sont accessibles à un prix de faveur.

Les membres intéressés plus particulièrement par l'étude des Champignons ou des Orchidées peuvent présenter leur candidature à des sections spécialisées.

Le secrétariat et la bibliothèque sont hébergés au Service éducatif de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, rue Vautier 29 à B-1040 Bruxelles. Ils sont accessibles tous les jours ouvrables ainsi qu'avant les activités de l'association. On peut s'y procurer les anciennes publications.

La bibliothèque constitue un véritable centre d'information sur les sciences de la nature où les membres sont reçus et conseillés s'ils le désirent.

Sommaire

LAMOTTE, Guy. Échouage d'un requin bleu sur la côte belge	1
COULON Françoise. Encore des pillages d'Orchidées	10
GEERINCK Daniel et coll. Inventaire des arbres de la voirie de l'agglomération bruxelloise : 17. Bruxelles	11
HEINEMANN P. Souvenir mycologique... de guerre	27

Publication subventionnée par la *Direction générale de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche du Ministère de la Communauté française* et par la *Province du Brabant*.

En couverture : la vallée de la Meuse à Freyr ; on note, sur la rive droite, le ravin de Colébi et les rochers de Freyr (vue aérienne due à M. J. DUCHESNE, Division de la Nature et des Forêts).